

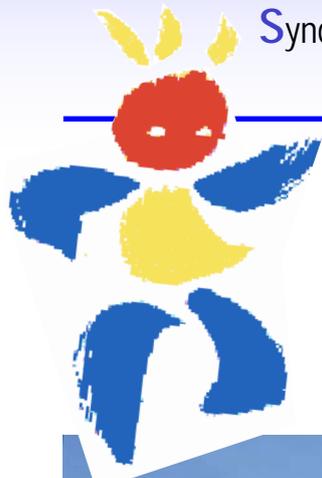
ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 231

☐ Mars 2012



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

Carte scolaire

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 12 mars 2012



Il faut continuer : jusqu'à la rentrée, nous poursuivrons les actions contre des mesures iniques, prises sans connaissance de la Lozère et contre l'avis des élus, des parents, des usagers et des enseignants (CDEN unanime).

Demi-journée
d'information
syndicale
Mercredi 21 mars
de 9 h à 12 h
Salle de réunion
Espace Jean Jaurès
Mende
Mouvement 2012
(voir en page 2)

SOMMAIRE

- ☐ *Agir Ensemble* : L'Education est notre avenir ; AG prévention MAIF ; R.I.S. p. 2
- ☐ *Éditorial* : The artist ; 29 février ; Laïcité ; Un parmi les autres p. 3
- ☐ *Administratif* : Permutations ; CAPD du 1er mars et liste d'aptitude p. 4
- ☐ *Administratif* : Mouvement 2012 ; Unités d'enseignement ; Barèmes p. 5
- ☐ *Administratif* : Permutations manuelles ; Informatisés ; Carence ; Lu au B.O. p. 6
- ☐ *Métier* : Postes adaptés ; Bilan médical en Grande section p. 7
- ☐ *Agir Ensemble* : Se syndiquer ; Mis au Net p. 8

Agir Ensemble

Déclaration du collectif

"l'éducation est notre avenir"

pour un collectif budgétaire pour la rentrée 2012

pour une loi d'orientation et de programmation

La déclinaison des suppressions massives de postes dans les écoles, collèges et lycées - notamment professionnels - pour la rentrée 2012 est maintenant connue : partout elle se traduit par de nouvelles dégradations des conditions d'apprentissage des élèves et de travail pour les enseignants. Partout les dispositifs mis en œuvre pour faire réussir les élèves sont mis à mal.

Partout ce sont les élèves les plus défavorisés qui en paieront le prix fort, alors que jamais les inégalités n'ont été aussi élevées. Ces suppressions interviennent de plus dans un contexte où c'est l'ensemble de la politique éducative (contenus d'enseignement, évaluations, organisation du système, formation des enseignants...) qui aggrave la situation de l'École.

Mais cette politique se heurte à une montée importante des mobilisations et le début de 2012 est marqué par des initiatives revendicatives multiples rassemblant très souvent personnels, parents et lycéens (occupations, rassemblements, nuits des écoles, opérations "cœurs rouges" et autres "coups de froid sur l'éducation", délégations, conférences de presse, grèves, manifestations, vote contre les DHG dans les conseils d'administration des collèges et lycées, refus collectif des heures supplémentaires, organisation de contre - CDEN ou de comités de Salut public...). Elles traduisent le refus de toute la communauté éducative d'une politique de régression pour les élèves et pour le système éducatif et l'exigence de remise en cause de différentes réformes mises en place pendant le quinquennat qui s'achève.

Les organisations réunies dans "le collectif l'éducation est notre avenir" appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations notamment contre les suppressions de postes en premier et second degré, les gels de postes dans les universités, la destruction des RASED et de dispositifs pédagogiques alternatifs, l'imposition d'heures supplémentaires aux enseignants, la dégradation des conditions de travail, cela en s'efforçant de construire des centralisations départementales sous des formes à décider localement. Il est indispensable d'interpeller les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, les Recteurs, le Ministre et les élus, notamment députés et sénateurs ainsi que les candidates et candidats qui briguent les suffrages des citoyens(nes).

Il s'agit de peser pour :

- le rejet des suppressions de postes,
- un collectif budgétaire permettant des mesures d'urgence dès la rentrée 2012,
- une loi d'orientation et de programmation pour une politique scolaire et universitaire radicalement nouvelle,
- l'ouverture d'un véritable dialogue social



www.uneecole-votreavenir.org

En couverture : École de PAULHAC-EN-MARGERIDE 18/2/2012 (photo S.B.)



Assemblée
départementale
de l'antenne
prévention MAIF
mercredi 28 mars

à 16 heures
dans les locaux de la délégation
Immeuble Le Vivaldi
Rue du Pré Vival
MENDE.

Tous les collègues y sont conviés.

Réunion d'Information
Syndicale

Mercredi 21 mars

à partir de 9 h,
salle de réunion,
Espace Jean Jaurès
Mende

réunion ouverte à tous

Ordre du jour :

- Carte scolaire** : poursuite et bilan des actions pour préserver l'emploi et le tissu scolaire lozérien et échanges sur les attentes de la profession par rapport au syndicat.
- Mouvement des personnels** et circulaire départementale (ouverture du serveur pour la saisie des vœux le 15 mars),
- Étude détaillée du réseau des écoles lozériennes, postes spécialisés...**
- Livret Personnel de Compétences,
 - Jour de carence
 - Questions diverses.

Rappel :

Chaque enseignant a droit à 6 heures de RIS par année scolaire, soit deux fois trois heures. Elles sont à décompter des 18 heures d'animations pédagogiques. Pour participer, il vous suffit de prévenir votre IEN par courrier (voir modèle à adapter, sur <http://48.snuipp.fr>).

Éditorial

The artist

Il nous les aura toutes faites.

Hier, fustigeant les syndicats, ces "*corps intermédiaires*" accusés de "*bloquer les réformes*", et au-dessus desquels il compte passer via le référendum, référendum qu'il n'a surtout pas voulu utiliser lors de la réforme des retraites !

Aujourd'hui, devant les ouvriers de Pétroplus, vantant les mérites de... l'intersyndicale, avec laquelle il compte travailler au plus vite au projet de reprise...

Hier, déployant le bouclier fiscal pour les plus riches, concoctant mesures après mesures pour leur permettre de préserver et surtout augmenter leurs profits, aujourd'hui, promettant de mettre à contribution les revenus du capital, supprimer les parachutes dorés et les retraites plancher...

Hier dînant au Fouquet's avec sa clique, bronzant sur le yacht d'un milliardaire, aujourd'hui aux côtés des ouvriers, des employés, promettant de revenir sur les plans sociaux qui les menacent.

Le président désormais candidat a beau être un artiste en son genre, il aura quand même du mal à passer par pertes et profits cinq années d'une politique entièrement tournée vers la destruction du modèle social, la remise en cause des libertés et l'ultra-libéralisme.

Nous aurions tort cependant d'imaginer que, par la magie des élections et d'une possible alternance, une fois les lumières rallumées, tout "*redeviendrait possible*". La période qui s'ouvre ne doit pas être celle d'une "*pause*" pour laisser place à une séquence où seules les organisations politiques, si respectables soient-elles, auraient la parole.

Au contraire, pour la double raison que les attaques contre les services publics, les acquis sociaux ne connaissent pas de trêve, et que la campagne peut être aussi l'occasion d'entendre les réponses des différents prétendants *, nous devons, poursuivre les batailles et multiplier les interpellations.

Nous ne sommes pas au cinéma !

* Voir le communiqué de la FSU 48 (Lettre du SNUipp du 8 mars) sur notre site.

Mercredi 29 février

A Mende, comme partout en Europe, a eu lieu un rassemblement unitaire contre les politiques dites "d'austérité" imposées aux peuples ou du moins à la partie la moins favorisée de ceux-ci c'est à dire ce qui travaillent ou cherchent du travail. Pour les hauts revenus, les grands patrons... l'austérité n'existe pas. Leurs salaires ont bondi de + 34% en 2011.

Laïcité

Lors du CDEN sur la Carte scolaire à une question posée sur les éventuels retraites de postes dans l'enseignement privé, il a été répondu que l'IA ne savait pas, le Recteur réunissant les "*Directeurs diocésains*" pour décider... Cette fonction "privée" n'existe pas dans l'Éducation Nationale ni dans la République Française. Comme pour bien d'autres points, il faudra bien revenir un jour à la légalité.



Un parmi les autres

L'UL DDEN et la FNAREN en partenariat avec l'Observatoire de la laïcité de la Lozère (OLL), dont est membre le SNUipp-FSU, organisent la diffusion du film produit par la FNAREN (Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Éducation Nationale), "*Un parmi les autres*" qui est le reflet du travail des rééducateurs des RASED (Réseau d'Aides spécialisées aux Élèves en difficulté) et donne un exemple du fonctionnement de ces équipes, comptant psychologues scolaires, rééducateurs et maîtres E, soucieuses d'une aide spécifique réfléchie en concertation pour chaque enfant, en lien avec sa famille, les enseignants et les partenaires des écoles.

Première diffusion en Lozère :

Mardi 13 mars

à 18 heures, Salle de l'Arentelle
à **Saint Flour de Mercoire**.

Administratif

Permutations des enseignants

Groupe de travail du 2 février 2012 sur les éléments du barème

Vingt-neuf demandes ont été déposées.
Deux enseignantes ont obtenu 500 points au titre du handicap.
Deux enseignants ont vu leur dossier bloqué au niveau départemental par la Directrice des Services académiques (ex-IA) sous prétexte d'intérêt et de continuité du service.
Les délégués du personnel, de façon unanime, se sont opposés à cette mesure.

21 personnes n'ont fait qu'un vœu, 4 ont fait 2 vœux ; 2 ont fait 3 vœux; 2 ont fait 6 vœux.
Départements demandés en premier vœu :
Hérault 11 demandes, Gard : 3, Aveyron : 2, Haute Garonne : 2, Tarn : 2, Var : 2, Alpes de Haute Provence : 1, Finistère : 1, Haute Loire : 1, Ille et Vilaine : 1, Pyrénées Orientales : 1, Guadeloupe : 1, Réunion : 1.
Départements inscrits en deuxième vœu :
Gard : 3, Aude : 2, Hérault : 2, Aveyron : 1.

Compte-rendu de la CAPD du 1^{er} mars

☐ Liste d'aptitude aux fonctions de directeur 2 classes et plus : Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à la liste d'aptitude aux fonctions de directeur et aux entretiens.

18 demandes, cinq inscrits sans entretien, neuf avis favorables après entretien, deux avis défavorables (*) et deux ne se sont pas présentés.
(*) Le SNUipp-FSU a dénoncé les raisons avancées par l'IA pour ces refus.

Lundi 5 mars : L'IA informe les délégués du personnel qu'elle revient sur sa décision concernant la non-inscription des deux collègues.

☐ Congé de formation professionnelle :

Trois demandes de formation de 10 à 12 mois chacune.
Le département ayant droit à 12 mois de congé formation environ, de ce fait un seul départ peut être autorisé.
Critères retenus par l'administration : "intérêt du service et réinvestissement de cette formation dans le métier ou dans la fonction déjà exercée ou dans celle à venir et ancienneté".
Patrice DUBUS partira en Master 2 de psychologie (spécialité développement, éducation et handicap) sous réserve d'obtention de la VAE.
Ce départ libérerait un poste de CPC ASH pour un an.
Georges GROS est inscrit sur la liste complémentaire.

☐ Départs en stage CAPA-SH :

Trois demandes, la contrainte budgétaire n'autorise que deux départs en option C (CEM de Montrodât) ; sont retenus Séverine ROUSSELLE et Ivan HERBERA

☐ Aucune demande pour le stage de formation de **psychologue scolaire**.
Le SNUipp-FSU est inquiet de l'absence de candidatures à ces postes.
Les RASED risquent fortement de rester encore incomplets l'an prochain.

☐ Probations sur postes à compétences particulières (à profil) :

Une probation est accordée.
Claudine BOURGEAT est confirmée à titre définitif sur le poste EMALA , circonscription de FLORAC.

☐ Le poste de **direction de la SEGPA de Mende** sera vacant suite au départ en retraite de son titulaire à la rentrée 2012.
L'administration n'a pas prévu de départ en formation l'an prochain, espérant qu'il soit pourvu par le mouvement académique.
S'il restait vacant, un appel à candidature serait effectué sur le département.

☐ Les délégués du personnel sont intervenus pour demander que l'IA examine à nouveau la situation d'une collègue dont elle a bloqué le dossier de demande de permutations informatisées.

☐ Le SNUipp-FSU a demandé des précisions par rapport à la circulaire envoyée aux TR très récemment.
Le Secrétaire Général a expliqué que la démarche définie dans ce courrier avait pour seul objectif de raccourcir les délais de remboursement des frais et éviter des dysfonctionnements entre les services de l'IA et les personnels.
Aucun engagement de versement d'ISSR, pris de façon antérieure, n'est remis en question !

Les délégués du personnel se tiennent à la disposition de tous les personnels pour répondre à toutes questions.

Liste d'aptitude

aux fonctions
de directeurs d'école
de 2 classes et plus.

INSCRITS EN 2010 (valable de 2010-2011 à 2012-2013)

BARTHEZ Emmanuelle
BORELLO Sandrine
BOURGEAT Claudine
BOUTIN Catherine
BOYER Martine
BRUNEL Marlène
GRANIER Marie Noëlle
LARGUIER Virginie
LAZES Florence
LEVY Fabrice
LOPEZ Céline
MARCONNET Stéphane
MEJEAN Guy
NORY Bernadette
PERRET Nathalie
ROQUEPLAN Laetitia
ROUX Jessica
TUZET Carine
VALENTIN Laetitia
ZIMMERMANN Claire

INSCRITS EN 2011 (valable de 2011-2012 à 2013-2014)

BERTIN Cécile
BERNABEU Brice
BOINEAU Fabienne
CAMPEL Peggy
CERQUEIRA Guillaume
COUDERC Hélène
DOUTRES Christine
FLAYOL Camille
FREITAG Virginie
JOLIE Maud
LOBEZ Emmanuelle
MERCIER Sophie
PARAYRE Christophe
ROUX Nathalie
VOYAT Stéphanie

INSCRITS EN 2012 (valable de 2012-2013 à 2014-2015)

(1) après entretien
(2) sans entretien
ALBOUY Séverine (1)
AMANS Igor (1)
BONNIEU Marjorie (1)
CALTEAUX Christelle (1)
COLNOT Séverine (1)
DELPLANQUE Gilles (2)
JUTANT Sophie (1)
LAMETH Arnaud (1)
LLINARES Maud (2)
MAURIN Amélie (1)
MEZY Julien (1)
PEYTAVIN Marie (2)
ROUSSON Alain (1)
SAINT DIZIER Gérald (1)
TICHIT Nathalie (2)
VIEU Géraldine (2)

Administratif

Circulaire du mouvement 2012

Suite à la CAPD du 1er mars a eu lieu un groupe de travail sur la circulaire du mouvement.

Calendrier :

- 15 mars, publication de la liste des postes et circulaire du mouvement, ouverture du serveur pour la saisie des vœux.
- 30 mars, 17 heures, fermeture du serveur pour la saisie des vœux.
- 2 avril, envoi des accusés de réception par l'administration sur *I-Prof*.
- 10 avril, 17 heures, date limite de retour des accusés de réception par les collègues à l'IA, par mel ou fax ou courrier.

Attention, date impérative !

- 3 mai, CAPD de validation des barèmes.
- entre le 22 et le 31 mai, (cadre académique), CAPD du mouvement.
- fin juin, CAPD pour les ajustements.

Modifications imposées par l'IA :

- Obligation pour les directeurs comme pour les TR, sollicitant

un temps partiel de droit comme sur autorisation, de participer au mouvement et de demander un poste d'adjoint. Les délégués du personnel se sont opposés à cette nouvelle mesure discriminatoire et très contraignante, rappelant notamment les réalités du mouvement en Lozère : peu de postes, géographie de montagne...

A la demande des délégués du personnel, des précisions seront apportées concernant les conditions d'obtention des 1000 points de bonification pour les personnels ayant un enfant reconnu gravement malade.

En cas de mesure de carte scolaire (fermeture de poste), les 500 points seront attribués dans les mêmes conditions que l'an dernier mais la distance maximum de 30 kilomètres sera calculée avec le logiciel Mappy.

Les délégués du personnel se tiennent à la disposition de tous les personnels pour répondre à d'éventuelles questions.

Enseignement spécialisé

Unités d'enseignement

Le SNUipp-FSU 48 est interrogé et a rencontré des enseignants spécialisés travaillant dans les unités d'enseignement.

Leur questionnement porte sur leurs obligations de service (aucun nouveau texte à l'heure actuelle) et sur la mise en place des coordonnateurs pédagogiques.

Le décret du 30 juillet 2008 a redéfini les obligations de service des enseignants du premier degré. Des précisions ont été apportées pour les enseignants des RASED et des CLIS dans les circulaires 087 et 088 du 17 juillet 2009.

Concernant les enseignants dans les UE, il n'y a toujours pas de circulaire qui indiquent leurs Obligations Réglementaires de Service (ORS). Depuis plusieurs mois, le SNUipp

est intervenu auprès du Ministère. Celui-ci s'est enfin engagé à rédiger une nouvelle circulaire sur les ORS en concertation avec les syndicats. Le SNUipp-FSU veillera au respect et à l'amélioration des conditions de travail de ces personnels. Il portera aussi les revendications des coordonnateurs pédagogiques. **En l'absence de nouveau texte, le SNUipp demande le maintien des fonctionnements actuels** basés sur les circulaires n° 74-148 du 19 avril 1974 modifiée par celle n° 80-437 de 14 octobre 1980, n° 82-507 et n° 45 du 4 novembre 1982. Il semble préférable aussi de surseoir à la signature des conventions. Le SNUipp-FSU écrit à la Directrice des services académiques. Une entrevue est demandée à l'IEN ASH.

Mouvement des personnels

Les éléments de barème

Note de service du Recteur aux IA du 9 décembre 2011 :

"...Il est indispensable, dans l'intérêt du service et des enseignants, que vous preniez toutes mesures utiles afin d'affecter le plus grand nombre d'enseignants à titre définitif.

Le droit des personnes [...] est garanti notamment par des règles définies au niveau départemental [...]

Quelques principes doivent guider l'élaboration de ces règles :

- le barème n'a qu'un caractère indicatif ;
- le barème prend en compte obligatoirement la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires de priorité des demandes de certains agents : handicap, exercice en quartier urbain difficile, mesure de carte scolaire...
- Certaines affectations sont traitées hors mouvement : postes à profil ... "

Deux documents sont joints à cette note :

- Les éléments de barème commun de l'académie pour le mouvement du 1^{er} degré,
- les types d'affectations pouvant être proposés à la procédure du mouvement sur postes spécifiques.

Deux procédures sont laissées à l'appréciation des IA :

- Entretien avec commission départementale et barème
- Entretien et classement des candidatures par une commission départementale et nomination hors barème selon classement.

Types d'affectations pouvant être proposés à cette procédure :

Responsable de Centres Ressources, enseignants référents, postes spécialisés hôpitaux et prisons, conseillers pédagogiques, PEMF-LV, direction d'école totalement ou partiellement déchargée.

Le barème en Lozère :

- AGS : 1 point par an
- 1 point par enfant de moins de 20 ans et enfant à naître avec présentation du certificat de grossesse
- 1000 points au titre du handicap ou d'un enfant gravement malade
- 500 points mesure carte scolaire
- 200 points réintégration CLD ou poste adapté.

Administratif

Changement de département

Les permutations manuelles

Les changements de départements ou "permutations" sont en principe réservés aux seuls titulaires.

Ils se déroulent en deux phases.

La première informatisée a débuté via I-prof courant novembre 2011 et se terminera le 12 mars.

La seconde se fera par envoi papier à l'IA courant mars 2012.

Les stagiaires peuvent participer, à titre dérogatoire, à cette seconde phase de permutations.

Qui peut participer ?

Prioritairement les enseignants qui n'ont pas obtenu satisfaction aux permutations informatisées. Nous conseillons toutefois aux collègues n'ayant pas participé aux précédentes opérations et ne pouvant faire état d'une modification de leur situation, de déposer un dossier.

Quand participer ?

Dès la publication des résultats des permutations informatisées faire une demande d'exeat (autorisation de quitter le département) et d'ineat (autorisation d'entrer dans un département).

Comment participer ?

Faire une demande d'exeat auprès du (de la) Directeur(trice) Académique du département d'exercice accompagnée d'une demande d'ineat à destination de celui (ou celle) du ou des départements sollicités (voir modèles ci-dessous).

Ces demandes doivent obligatoirement transiter par la voie hiérarchique, vous devez donc les envoyer à votre IEN, qui fera suivre. Préciser s'il s'agit d'un rapprochement de conjoints et ne pas oublier de joindre les pièces justificatives : attestation de l'employeur du conjoint, justificatif du mariage, du PACS... Le dossier peut être constitué dès lors que l'enseignant a connaissance de la mutation de son conjoint. Aucun ineat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exeat.

Quand saurai-je si ma demande est acceptée ?

Les demandes sont accordées

en fonction de la situation de chaque département lors d'une CAPD se déroulant généralement courant juin.

Pensez à adresser un double de votre demande d'exeat et d'ineat aux élu(e)s du SNUipp-FSU à la CAPD de votre département ainsi qu'aux sections SNUipp-FSU du ou des départements sollicités.

Modèles de lettres

Demande d'Exeat

Nom Prénom Corps École
à Mme la Directrice Académique
sous couvert de M. ou Mme
l'Inspecteur(trice) de l'Éducation
Nationale de la circonscription de

.....
Mme la Directrice Académique,
J'ai l'honneur de solliciter un exeat du
département de la Lozère afin de
pouvoir intégrer le département
de..... [ou à défaut le
(s) département(s) de],
pour les raisons suivantes :

.....
Veuillez trouver ci-joint les pièces
justificatives ainsi que la copie de ma
(mes) demande(s) d'ineat.
Veuillez agréer, Mme la Directrice
Académique, l'expression de mes
sentiments les plus respectueux.
Date, signature

Demande d'Ineat

Nom Prénom Corps École
à M. Mme le (la) Directeur (trice)
Académique du département de
..... sous couvert de Mme la
Directrice Académique de la Lozère.
M. Mme le (la) Directeur (trice)
Académique,

J'ai l'honneur de solliciter un ineat
dans le département de
pour les raisons suivantes :

.....
Veuillez trouver ci-joint les pièces
justificatives.
Veuillez agréer, M. Mme le (la)
Directeur (trice) Académique,
l'expression de mes sentiments les
plus respectueux.
Date, signature

Permutations informatisées

Les résultats des permutations informatisées doivent être connus le **lundi 12 mars**.

Les personnes concernées seront prévenues individuellement et les résultats mis sur le site du SNUipp.

Jour de carence

Le Budget adopté par les députés de la majorité sortante instaure un jour de carence dans la Fonction publique. Lors des congés maladie, un trentième serait retenu sur le salaire. Le texte gouvernemental est applicable depuis le 1er janvier 2012.

Le SNUipp et la FSU s'opposent à cette attaque contre les enseignants et leur pouvoir d'achat.

Lu au B.O.

N° 5 du 2 février 2012

Personnels enseignants et d'éducation du second degré : Modalités de candidature en établissement Éclair - rentrée 2012.

N° 7 du 16 février 2012

Conseils et comités : Conseil national pour l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail.

N° 8 du 23 février 2012

Actions éducatives : Opération École ouverte pour l'année 2012 - appel à projets.

N°9 et spécial n° 1 du 1er mars 2012

Mouvement : Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés.

Conseils, comités et commissions : Désignation des membres du CHSCT ministériel du ministère de l'Éducation Nationale.

N° 10 du 8 mars 2012

Liste d'aptitude : Accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale - année 2012.

Spécial n° 2 du 8 mars 2012

Promotion de grade des personnels de direction - année 2012.

Postes adaptés

Groupe de travail académique du 28 février

Déclaration du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU fait à nouveau part (malgré les transferts qui "abondent l'enveloppe") de sa très grande inquiétude concernant le manque toujours trop important de postes adaptés en regard du nombre croissant de demandes, d'ailleurs reconnues et classées comme étant "très prioritaires" et "prioritaires"

Si "abondance" il y a, c'est l'abondance des dossiers non satisfaits.

Les délégués du personnel alertent de façon très régulière et récurrente les IA (directeurs des services académiques) dans chaque département, de la difficulté croissante du métier et des risques qui en découlent pour les personnels.

La FSU a d'ailleurs ouvert depuis plus d'un an, un "chantier travail" sur les difficultés du métier. Le SNUipp a diligenté une enquête (voir p. 8 *Mis au Net*).

Les retours montrent le malaise profond, la perte de sens, le découragement des personnels face aux difficultés rencontrées. La pression subie du fait de l'avalanche des réformes et leur mise en scène médiatique, la multiplication des demandes de l'administration et son tout numérique, l'éloignement des pouvoirs de décision en concentrant sur le rectorat les prérogatives départementales, etc... empêchent l'enseignant de se consacrer pleinement au métier qu'il a choisi et auquel il est encore attaché.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU souhaitent donc une fois de plus aujourd'hui, attirer l'attention de l'administration sur la gravité de la situation dans l'Éducation nationale et sur les répercussions prévisibles pour les personnels.

Les demandes croissantes de travail à temps partiel, les départs en retraite "le plus vite possible"

malgré les coupes sombres sur le montant des pensions, en sont les conséquences.

Si le SNUipp-FSU note positivement l'augmentation de l'enveloppe des postes adaptés, trois supports supplémentaires en 2011 et trois en 2012, ce qui porte l'enveloppe à 35 supports budgétaires pour la rentrée prochaine, il refuse que ceux-ci soient pris sur l'enveloppe des "postes classes" et demande à Monsieur le Recteur de faire remonter au Ministère l'insuffisance des moyens.

Compte-rendu de la réunion

La rentrée 2012 verra 35 collègues sur l'académie fonctionner sur des postes adaptés.

La dotation académique a été augmentée de trois postes en 2011 et de trois postes en 2012, pris sur la ligne budgétaire "classes". Malgré l'augmentation des postes, le 1er degré n'a pas rattrapé le ratio du 2e degré sur l'académie, neuf postes supplémentaires seraient nécessaires.

Aujourd'hui encore 11 collègues classés en groupe 2 (prioritaires) n'accéderont pas au dispositif de l'adaptation.

Dans le contexte d'austérité et de restriction que vit l'Éducation Nationale, nos collègues ayant des difficultés de santé n'échappent pas au rouleau compresseur des suppressions de postes. Le SNUipp-FSU a cette année encore fait une déclaration préalable au GTAPA, confirmée par le débat en séance.

Quelques chiffres :

2012 : 42 premières demandes contre 26 en 2011

2012 : 20 demandes de maintien contre 22 en 2011 et 11 maintiens en PACD accordés.

Sur les 62 collègues qui ont demandé à accéder au dispositif postes adaptés...

35 vont en bénéficier...

Bilan médical Grande Section (suite)

Mi-janvier, le SNUipp-FSU 48, alerté par la profession, a réagi sur le sujet, lors d'une entrevue et par courrier, auprès de la Directrice d'Académie.

Les enseignants en très grand nombre se sont saisis du mot d'ordre du SNUipp-FSU.

Ils ont repris et renvoyé la motion, refusant de remplir ces "livrets-élèves" de bilan médical scolaire.

Cette action de la profession montre son souhait de voir la médecine scolaire poursuivre son travail auprès des élèves en partenariat étroit avec les enseignants.

Dans notre académie, il n'y a qu'en Lozère que les enseignants de Grande Section ont été sollicités pour faire passer ces bilans en lieu et place du médecin scolaire.

La Directrice d'Académie, dans ses réponses – au SNUipp-FSU et aux écoles – réitère sa demande, engageant les enseignants à reconsidérer leur position.

Elle explique que ce "bilan approfondi dès la Grande Section" doit permettre "de poser un diagnostic et d'organiser une prise en charge la plus précoce possible".

Elle affirme aussi que le bilan médical prévu par l'article L541-1 du Code de l'Éducation sera effectué au premier trimestre en CP.

Le SNUipp-FSU attend de voir si, contrairement à la situation actuelle, un médecin scolaire interviendra en CP au premier trimestre.

Il lui serait alors possible de remplir les livrets avec les évaluations faites par les enseignant(e)s de maternelle.

Cette année, des CP n'ont passé qu'une rapide visite médicale effectuée par une infirmière au second trimestre. Les élèves dans leur 6e année n'ont pas, actuellement, tous bénéficié du bilan obligatoire gratuit complet.

Si l'on veut parler de dépistage efficace pour "une prise en charge la plus précoce possible", il faut que TOUS les enfants de Grande Section soient examinés par un médecin scolaire qui posera en professionnel éventuellement un diagnostic médical.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU 48 réaffirme sa position et maintient sa consigne : le bilan médical est à effectuer par le médecin scolaire comme les évaluations pédagogiques sont à la charge de l'enseignant. C'est grâce à l'échange entre professionnels, chacun restant dans son domaine de compétences, que ce partenariat se révélera efficace

Agir Ensemble

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			S E G P A	H O R S		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	185	187	191	194	198	201	190	P.E.G.C. Classe excep. 205 € Hors-classe 198 €	
10e	172	174	178	181	185	188	177	INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 145 € Direction 2 cl et + 147 € Spécialisés IMF 147 €	
9e	158	160	164	167	171	174	163	RETRAITÉS pension < 1400€ 87 € pension > 1400€ 97 €	
8e	149	151	155	158	162	165	154	CONTRACTUELS 97 €	
7e	138	139	143	146	150	153	142	Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation 48 €	
6e	127	128	132	136	140		131	Congé de formation 80 % de la cotisation	
5e	119	120	123	127	130			et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation	
4e	114	115	118	122	125				
3e	109	110	113	117	120				
2e	PE stagiaires : 97 €							165	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							147	

Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.

Mis au Net

Carte scolaire 2012

Le SNUipp demande le réexamen de toutes les mesures prises;
<http://48.snuipp.fr>

L'Education notre avenir

(p. 2) à consulter sur
www.uneecole-votreavenir.org

Échéances électorales

Le SNUipp a des propositions concrètes pour transformer l'Ecole.
<http://48.snuipp.fr>

Réunion d'infos syndicales

Courrier type de participation
<http://48.snuipp.fr>

Pétition Bec de Jeu

auprès du syndicat, lors de la RIS... ou
fol48@fol48.org

Le stress au travail

(p. 7) Enquête à voir sur
<http://48.snuipp.fr>

Ayez le réflexe...

www.snuipp.fr et www.fsu.fr
<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer
et retrouver

BULLETIN D'ADHESION 2011-2012

au SNUipp - FSU, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

M. Mme. Mlle Nom :

Nom de jeune fille :

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.

Signature:

Prénom:

Date de naissance:

Téléphone :



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse

N° 0412 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48. Publication mensuelle